

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018  
~~~~~

**TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT  
DES COMMUNES DE BELARGA ET CAMPAGNAN.  
DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Roxane MARC À M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN À Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE À M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ À M. Jean-Pierre PECHIN

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU l'arrêté préfectoral n°2017-I-827 en date du 5 juillet 2017 portant constat de la substitution de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au SIVU assainissement Bélarga-Campagnan au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2017-I-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des compétences optionnelles eau potable et assainissement collectif,*

*VU le marché de maîtrise d'œuvre complète attribué au bureau d'étude ENTECH le 23 mars 2017 par le Syndicat Intercommunale à Vocation Unique Assainissement Bélarga-Campagnan et transféré à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault le 1<sup>er</sup> janvier 2018,*

*VU le rapport d'avant-projet rédigé par le bureau d'étude ENTECH définissant les caractéristiques techniques et financières pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de Bélarga et Campagnan,*

*VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 9 juillet 2018.*

CONSIDERANT que le rapport d'avant-projet rendu en mars 2018 a permis de définir et de mettre en avant les points suivants :

- *Présentation et diagnostic du réseau existant*
- *Présentation du programme de travaux*
- *Dimensionnement des ouvrages et particularités des travaux*
- *Coût de l'opération*

CONSIDERANT que l'analyse de ce rapport a conduit à identifier des travaux prioritaires à réaliser sur le réseau d'assainissement sur la commune de Campagnan et Bélarga,

CONSIDERANT que l'estimation du coût global du projet s'élève à 265 055 € HT soit 318 066 € TTC, dont la décomposition est présentée en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée ci-dessus et de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département et Agence de l'eau,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-annexé,
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 1774 le 25/09/18 Publication le 25/09/18 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 25/09/18 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180924-lmc1107874-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---	--

**Département de l'Hérault**  
**Communauté de Communes Vallée de L'Hérault**  
**Commune de Belarga et Campagnan**

Travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COÛT DU PROJET: dépenses par poste</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	236 000,00 €		Département de l'Hérault	79 516,50 €	30%
			Agence de l' Eau RMC	79 516,50 €	30%
<b>Sous total TRAVAUX</b>	<b>236 000,00 €</b>	<b>89,0%</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>159 033,00 €</b>	<b>60%</b>
Etudes préalables (géodetection, diagnostic HAP et amiante)	7 900,00 €		<b>AUTOFINANCEMENT PAR CCVH</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>
Missions annexes au travaux (maitrise d'œuvre, CSPS, essais)	21 155,00 €		Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	106 022,00 €	40%
<b>Sous total ETUDES</b>	<b>29 055,00 €</b>	<b>11,0%</b>			
<b>TOTAL OPERATION € HT</b>	<b>265 055,00 €</b>	<b>100%</b>		<b>265 055,00 €</b>	<b>100%</b>
TVA 20%	53 011,00 €			53 011,00 €	
<b>TOTAL OPERATION € TTC</b>	<b>318 066,00 €</b>			<b>318 066,00 €</b>	